



ASSEMBLEE GENERALE du 01 mars 2008.

Rejoignez-nous sur notre blog: ufdhsaintgobain.fr

Contexte

Malgré des propos rassurants de l'ONF, la dégradation du paysage forestier continue, une forte hausse des prélèvements de bois est réalisée.

Assemblée Générale du 1 mars 2008 - interventions de William Church et Vincent Dering



LA GESTION FORESTIERE

Rappel

Depuis plusieurs années déjà, l'association Une Forêt et Des Hommes s'inquiète de l'état déplorable dans lequel se trouve le massif forestier de Saint gobain Coucy basse. Cela ne s'arrange pas. Au contraire. Tout le monde peut observer l'inquiétante recrudescence des coupes. Il n'y a pas un endroit où l'exploitation n'est en cours ou ne soit prévue.

Nous faisons part régulièrement de notre inquiétude aux responsables de l'ONF (intervention lors de la vente de bois le 27 février 2007, manifestation du 24 mars 2007, rencontre avec les responsables de l'office du 25 avril 2007). A chaque fois, on nous tient des propos rassurants du genre " nous préparons la forêt de demain ", ou bien " dans 150 ans, la forêt sera magnifique ", ou encore " pendant des années, la forêt a été négligée, sous exploitée et nous rattrapons le temps perdu " ou " nous adaptons la forêt au réchauffement climatique ".

Bref, faites nous confiance ! A chaque fois, pas convaincus, nous essayons de faire valoir nos arguments, mais il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

[Retour haut de page](#)

Nos arguments

Présentons notre vision des choses quant à l'exploitation forestière actuelle.

En principe, 3 fonctions sont dévolues à toute forêt française :

- La fonction économique, devant assurer les besoins en bois.
- La fonction écologique, permettant de préserver les équilibres biologiques.
- La fonction sociale, qui doit satisfaire les aspirations du public.

Il y a encore une dizaine d'années, il nous semblait que ces 3 fonctions étaient plus ou moins équitablement respectées. Depuis, le passage de l'office en EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) et la demande croissante en bois des pays asiatiques, et notamment de la Chine, on assiste à une hausse conséquente des prix du bois.

L'Office devant s'autofinancer, il était tentant d'intensifier les coupes afin de s'assurer des revenus substantiels. Il nous semble actuellement que les 3 fonctions (économique, écologique, sociale) sont hiérarchisées, la fonction économique ayant pris largement le pas sur les 2 autres. Une exploitation intensive. Elle est passée de 48 000 m cube à 65 000 m cube par an. L'accroissement ligneux est de 80000 m cube par an. Bientôt, ce ne seront que des petits arbres, des taillis, et les bûcherons locaux devront s'expatrier ou se reconverter.

[Retour haut de page](#)

Les coupes rases

Bientôt, notre massif aura perdu tout son charme et sa richesse biologique sera dramatiquement amoindrie. Une coupe rase, c'est le solde instantané du capital bois. Malheureusement, elle provoque la destruction d'investissements productifs, en faisant table rase des ressources forestières par l'abattage, sans discernement, de tous les arbres en place, quelle que soit leur qualité, leur âge et provoquant le sacrifice d'innombrables arbres d'avenir.

Le syndicat SNUPFEN CFDT estime que le forestier est dépossédé de ses responsabilités de protecteur de la forêt. Ceci n'est pas nouveau, car en 1972, déjà, ce même syndicat dénonçait la dérive productiviste de l'ONF. Aujourd'hui, l'ANAF, Association Nationale des Agents Forestiers, revendique les mêmes idées et édite une charte du " bon sylviculteur ", en spécifiant que la productivité se révèle être une dilapidation injustifiable d'investissements productifs, camouflée par les prétendus impératifs de la régénération.

Mais la coupe rase entraîne des effets pervers qui pourraient mettre en péril notre massif. Brusquement mis à nu, le sol subit la pleine

lumière du soleil. Sous l'action du rayonnement, l'humus forestier, essentiel pour la fertilité des sols, est menacé de destruction par l'oxydation, entraînant une perte importante en éléments minéraux. Les jeunes plants mis en place sur ces coupes rases, se retrouvent rapidement en concurrence avec les herbacées, plantes parfois très envahissantes et qui étaient jusque là contenues par le manque de lumière du sous-bois.

Pour limiter cet envahissement, le nouveau sylviculteur a recours au girobroyage, extrêmement dangereux pour les insectes, les oiseaux et pour certains petits mammifères. Vous pouvez actuellement apprécier l'esthétique douteuse de ce fauchage dans toutes les jeunes plantations du massif. Si le recours au girobroyage ne suffit pas, on utilisera alors des herbicides ou des pesticides dont l'impact désastreux sur l'environnement n'est plus à prouver.

Les coupes rases ont aussi un effet dévastateur sur les eaux de ruissellement. En effet, un peuplement boisé en place capte l'eau de pluie pour la restituer sous forme de vapeur d'eau au niveau du feuillage (évaporation ou évapotranspiration). Les coupes à blanc diminuent cette capacité et provoquent un accroissement des eaux de ruissellement, donc de l'érosion, perturbant de manière durable le rôle régulateur des eaux de forêts et occasionnant une dérégulation des cours d'eau.

Enfin, pour en terminer avec les effets des coupes rases, il s'avère que les semis de chênes sont mal adaptés au fort ensoleillement. Ils sont très sensibles à l'excès de lumière dans leurs premières années. Le jeune chêne a besoin d'autres espèces pour se développer, pour le protéger de la lumière et de la dent des herbivores. On risque donc d'observer de fortes pertes sur les jeunes semis qui ne seront pas forcément dues qu'aux grands cervidés.

[Retour haut de page](#)

Les chemins forestiers.

La multiplication de ces chemins, outre le fait qu'ils permettent une pénétration non contrôlée au cœur même du massif, peut avoir des effets nocifs sur la forêt. Le drainage, le bétonnage des fossés peuvent avoir un impact négatif sur le réseau hydrographique. Le fauchage des bords des chemins et des routes ou des parcelles plantées est en totale contradiction avec l'objectif de protection des équilibres biologiques de la forêt dont l'ONF devrait être le garant. De plus, en portant atteinte à d'innombrables espèces protégées par la directive Natura 2000, toutes ces activités sont irrespectueuses de la loi. Enfin, ces chemins sont tracés en ligne droite et il n'est tenu aucun compte des espèces végétales ou animales rares. Et nous ne parlons pas de l'aspect paysager. .

A propos du débardage. Les débardages se font à l'aide d'engins extrêmement lourds. Le passage répété de ces engins occasionne un tassement des sols forestiers superficiels. Ce tassement est fort préjudiciable à la fertilité de ces sols, ce qui remet en cause la finalité économique de la forêt. Nous avons évoqué la possibilité du débardage par câble sur les endroits sensibles. Il nous a été répondu que la richesse du sol gobanais et sa texture particulière ne justifiait pas ce type de débardage. En Suisse, il faut savoir que plus de 30 pour cent des grumes sont sorties à l'aide de ce système, et qu'au Canada francophone l'utilisation des chevaux de traits est monnaie courante. Les sols gobanais sont donc plus résistants que les sols suisses ou canadiens.

[Retour haut de page](#)

Le rôle récréatif et social de la forêt.

La moindre randonnée dans notre massif se rapproche du parcours du combattant. Innombrables grumes au bord des chemins, sentiers encombrés de branches et défoncés par les ornières, bruits de tronçonneuses incessants, bennes de transports omniprésentes, tout cela n'incite pas à la promenade dominicale.

De plus, l'activité chasse est pratiquée presque tous les jours de la semaine. Lors d'une discussion à bâton rompu avec un agent forestier, nous avons évoqué la possibilité de grouper les jours de battues et de pratiquer une rotation des zones traquées. Cette méthode permettrait d'éviter le stress permanent que doivent supporter les animaux, et libérerait ainsi certaines parcelles qui pourraient être utilisées par les promeneurs. Cela influencerait peut être aussi sur les concentrations de grands cervidés sur certaines parties du massif, concentrations tellement craintes par l'Office. Peut être assisterions nous alors à une meilleure répartition spatiale des hardes, ce qui limiterait l'impact de la dent de l'herbivore sur les jeunes plantations.

[Retour haut de page](#)

Passage de la futaie irrégulière à la futaie régulière.

Le mode d'exploitation actuelle va nous conduire inévitablement à la mise en place d'une futaie régulière. La futaie irrégulière, telle que la pratiquaient nos aïeux, demandait du temps, du doigté et une profonde connaissance de la forêt. L'exploitation se faisait pied à pied. Les essences étaient mélangées, les hauteurs d'arbres variées, ce qui assurait l'épanouissement d'une biodiversité importante. Par exemple, les insectes et les oiseaux ont besoin de nombreuses stratifications de feuillage. Un grand nombre de papillons est inféodé à certains arbres spécifiques à l'état larvaire, à d'autres arbres à l'état adulte, et encore à d'autres fleurs, déjections, cadavres et mares, pour leur survie. Idem pour les oiseaux qui doivent disposer selon la période de l'année, de poste de guet, de poste de chant, de site de nidification et de matériaux de nidification. Ils doivent aussi disposer en abondance de graines de fruits et d'insectes. Une vraie forêt doit donc accueillir des oiseaux et des insectes des frondaisons, de l'espace aérien, des buissons, des écorces etc....

La futaie régulière ne tolère plus que 2 ou 3 espèces d'arbres et engendre donc un appauvrissement de la diversité des essences. Sur une parcelle, tous les arbres ont le même âge et ne forment qu'une seule strate. Cette pauvreté en espèce et en structure engendre une sélection de la faune et de la flore, donc un affaiblissement de la biodiversité. La futaie régulière interdit le maintien des vieux arbres. Même si quelques spécimens sont préservés, leur situation nouvelle dans une ambiance non forestière les affaiblira et les anéantira. Leur fonction de refuge pour la faune disparaîtra. La futaie régulière maintient la forêt dans un stade permanent d'immaturité et ne permet plus d'atteindre une structure et une composition faunistique et floristique digne d'une vraie forêt.

Les derniers arbres séculaires que l'on peut encore admirer aujourd'hui ne sont là que parce que nos ancêtres pratiquaient l'art de la futaie irrégulière. La futaie régulière interdira le vieillissement de certains arbres et nos enfants et petits enfants ne pourront plus admirer la majesté d'un vieux chêne.

[Retour haut de page](#)

Conclusion

On peut se demander pourquoi sacrifier la futaie irrégulière au profit de la futaie régulière ? Aujourd'hui, le forestier n'est plus forestier mais sylviculteur agronome. La forêt n'est plus appréhendée comme une entité complexe au fragile équilibre. Le sylviculteur ne considère plus le patrimoine naturel que comme de l'argent sous forme de bois et non comme une richesse biologique. Pour le sylviculteur moderne, la futaie régulière est synonyme d'ordre, de rigueur et de planification. La forêt est formée de tiroirs que l'on ouvre périodiquement pour en retirer tous les arbres d'une même classe d'âge et d'une même espèce. On rase et on recommence. Ce principe de tiroir est rassurant, mais tous ces arbres alignés de même taille et de même espèce, me font étrangement pensé à un champ de maïs. C'est aussi la solution de facilité. On est effrayé par l'apparent désordre de la nature, et on se rassure à la lecture d'un volumineux plan d'aménagement, élaboré derrière un bureau, sur un écran d'ordinateur, et on planifie point par point ce que " doit " être la forêt. Une forêt facile à gérer, monotone, pauvre, simple à concevoir et à exploiter, artificielle. Bref la forêt modèle. Ce n'est pas celle que j'aimerais laissé à mes arrières petits enfants.

[Retour haut de page](#)

LE PLAN DE CHASSE.



Evolution

La population de grands cervidés est au moins stable voire en légère augmentation. Les indices nocturnes auxquels nous participons révèlent une augmentation plus importante. Il est à noter que depuis 2005, un parcours supplémentaire est réalisé dans les bois privés au delà du canal, sur Vauxaillon, Allemand, Pinon. Nous avons ainsi la preuve qu'une population de cervidés s'est installée dans cette zone. Il existe une contestation sur l'indice 2007 émanant de la fédération de chasse, concernant un double contact d'une quarantaine de cervidés.

Insistons sur le fait que les chiffres présentés dans le graphique sont des indices, et non un comptage exhaustif, lequel est impossible à réaliser. L'indice permet de constater des tendances. Cet indice est ensuite interprété. Et c'est à ce niveau que le débat à lieu: les coefficients correcteurs utilisés n'étant pas les mêmes selon que l'interprétation des indices est faite par l'ONF, la fédération de chasse, et l'UfdH. [Retour au sommaire "plan de chasse"](#) [Retour au sommaire du dossier](#)

Attributions

Le plan de chasse a pour but d'équilibrer la relation agricole, sylvicole et cynégétique. Ce plan de chasse est triennal depuis deux saisons. Les attributions étaient de 180 C1, 132 C2, 302 biches et 304 jeunes pour un total de 918 animaux. Annuellement, ce sont donc 306 bêtes qui devraient être abattues.

Sur la première année du plan triennal, 303 animaux ont été abattus, bien répartis entre ONF et "privés". Sur la deuxième année, 367 cervidés ont été prélevés, le "privé" augmentant sa proportion, en rattrapant le "retard" de la première année. Par contre, l'ONF, qui n'avait pas ce retard, a tué 50 biches et jeunes en plus que l'an passé, entamant sérieusement son capital triennal... [Retour au sommaire "plan de chasse"](#) [Retour au sommaire du dossier](#)

Rappelons que les décisions concernant les attributions du plan de chasse triennal ont été consensuelles. Il est vrai aussi que les ardeurs du responsable ONF avaient été ralenties. L'ONF a demandé une "rallonge" pour la saison prochaine de 210 animaux (11 C1, 7 C2, 105 biches et 87 faons). La décision de modification de l'arrêté préfectoral a été prise lors du CDCFS du 2 mai 2007. Madame le Préfet propose à la commission d'accéder partiellement à la demande de l'ONF sans remettre en cause le principe de l'attribution triennale, en leur attribuant 41 biches et 39 faons à prélever dans les zones où se situent les surdensités, et 10 biches et 10 faons à Monsieur Turquin. Deux nouvelles réclamations ont été déposées par l'ONF, également rejetées le 11 septembre 2007. Le CDCFS ayant émis un avis défavorable au terme d'un vote. Le préfet, quelques jours plus tard, a pris la décision d'accorder ces nouvelles attributions, c'est à dire:

- 20 biches et 20 faons pour l'ONF, à prélever sur les lots 3 et 4
- 10 biches et 10 JCB pour Monsieur Turquin.

La fédération de chasse, soutenue par l'UfdH, a déposé plainte devant le tribunal administratif, mais elle a été déboutée.

[Retour au sommaire "plan de chasse"](#) [Retour au sommaire du dossier](#)

Opération d'élimination de grands cormorans.

Le grand cormoran, espèce protégée, a colonisé un grand nombre d'étangs dans notre département. Et depuis le 2 décembre 2005, un arrêté préfectoral fixe un plan de gestion du grand cormoran. Il indique qu'un quota de 120 oiseaux devait être prélevé avant fin février 2006 et un autre avant fin février 2007. Le bilan des réalisations est de 106 pour 2006, et 120 pour 2007. Une enquête réalisée par la fédération de pêche fait état de 1685 cormorans observés durant l'hiver 2006/2007, et il considère que les dégâts sont considérables. La fédération de pêche demande une augmentation des prélèvements à 200. 170 ont été attribués.

Globalement les populations restent stables, par contre on assiste à la dispersion des dortoirs et à la multiplication de petits sites sûrement liés aux perturbations des opérations de tir. Une observation de l'ONCFS (dirigé par Monsieur Marandet) fait état d'un site de nidification avéré dans l'Aisne, le premier dans le département.

[Retour au sommaire "plan de chasse"](#) [Retour au sommaire du dossier](#)

Louveterie.

Le président des lieutenants de louveterie a souhaité que l'ensemble des louvetiers puisse bénéficier d'un arrêté qui encadrerait le tir de jour des renards. La commission a émis un avis défavorable compte-tenu qu'ils ont déjà l'autorisation de tir de nuit, et la possibilité de tirer le jour avec l'accord du propriétaire. [Retour au sommaire "plan de chasse"](#) [Retour au sommaire du dossier](#)

Petit gibier .

Le plan de chasse petit gibier est étendu à tout le département de l'Aisne. [Retour au sommaire "plan de chasse"](#) [Retour au sommaire du dossier](#)

[Retour au sommaire du dossier](#)